Règlement 2014

Article 1. ORGANISATION

Le Transylvestrail est organisé en 2014 par l'ASBL DRBH (Développement de la Ruralité en Botte du Hainaut). Son siège social est situé à la Rue de la Régence, 2 à 6470 Grandrieu, numéro de tél: 0032 (0)60 24 10 45, email: botharuralite@gmail.com

Article 2. DISCIPLINES PROPOSEES

Plusieurs distances sont proposées: 2 Trails : +-23kms et +-37kms, un Parcours Nature : +/- 13kms et 2 Marches : +-7km et +-14km.

Article 3. LIEU, DATES et HORAIRES

Le lieu d'accueil est fixé à Sivry (rue La Haut, au Service travaux et Terrain de football). Les départs et arrivées ont lieu à cet endroit.
DATE : Samedi 20 septembre 2014

HORAIRE :	07h30' :	Ouverture du secrétariat, inscriptions, renseignements
	09h00':	Briefing des trails et de la course nature
	09h30':	Départ trail 37 km
	10h00:	Départ trail 23 km
	10h30:	Départ course nature 13 km
	10h00' – 12h00 :	Départ des marcheurs
	14h30' :	Remise des prix

La fermeture des parcours et le débalisage auront lieu à partir de 15h00 pour le 23kms et à partir de 16h00 pour le 37kms*. Le débalisage pourrait débuter plus tôt si tous les marcheurs et traileurs inscrits sont déjà passés*.

Article 4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les trails et la course nature sont ouvertes à tous à partir de 16 ans. En dessous de 16 ans, l'accompagnement d'une personne majeure responsable est obligatoire. Le participant déclare être apte physiquement à la pratique du sport. La pratique du trail nécessitant une bonne condition physique et un entraînement adapté, il est vivement conseillé de passer un examen médical avant de se lancer dans l'aventure.

Article 5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'abandon de quelconque déchet le long du parcours est proscrit. Tout participant qui serait vu par l'un des membres de l'organisation en train d'enfreindre cette règle, se verra disqualifié. Le Transylvestrail se veut durable et respectueux de l'environnement.

Article 6. PARCOURS

En ce qui concerne les trails, la distance courte sera d'environ 23km et la longue d'environ 37 km. Ces distances sont susceptibles de varier quelque peu en fonction des autorisations de passage du Département de la Nature et des Forêts et des aléas de dernières minutes. Ces tracés vous feront parcourir de beaux endroits inconnus de Sivry-Rance et d' Eppe Sauvage (VALJOLY, France) avec quelques traversées de routes et villages. Les parcours peuvent présenter par endroits un dénivelé important et une technicité demandant la prudence.
L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Des signaleurs seront présents aux endroits les plus dangereux. Mais attention, le code de la route est

toujours d'application !

Article 7. INSCRIPTIONS

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 15 juillet 2014 (jusqu'au 10 septembre 2014) et se feront via le site www.foretdupaysdechimay.be. Elle sera validée après réception de votre participation sur le compte de DRBH :

IBAN : **BE81 0016 7196 2324** BIC : **GEBABEBB**
Communication : Transylvestrail- Votre nom- Votre Prénom

Attention : les chèques ne sont pas acceptés

Les inscriptions seront encore possibles le jour même à partir 7h30.
Les Prix sont de :
Trail 37kms: 12€ en préinscription– 14€ sur place
Trail 23kms et Course Nature : 10€ en préinscription – 12€ sur place
L'inscription au trail et Course Nature vous donne droit à un pain-saucisse et à une bière régionale à l'arrivée. Un ticket vous sera remis lors de l'inscription.
Promenades : Gratuit
Le pain-saucisse n'est pas compris dans le prix d'inscription des promeneurs mais il peut être acheté sur place.

Article 7. EQUIPEMENTS

Le dossard devra obligatoirement être épinglé sur la poitrine afin d'être bien visible tout le long de la course.
Emporter une réserve d'eau de 50cl minimum est obligatoire pour les participants au 37 km et vivement conseillé pour les traileurs parcourant la distance plus courte.

Article 9. RAVITAILLEMENTS

3 ravitaillements solides et liquides sont prévus sur le 37 km, tandis que 2 ravitaillements solides et liquides sont prévus sur le parcours de 23 km. Par contre, aucun ravitaillement n'est prévu pour la Course Nature.

Article 10. SÉCURITÉ ET ASSURANCES

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes de sécurité.
En cas de problème, afin de vous localiser facilement sur le parcours, des panneaux affichant un chiffre (le nombre de kms parcourus) sont placés à intervalles réguliers. Ils vous permettront de vous situer. De plus, 2 numéros de GSM à utiliser en cas d'urgence vous seront communiqués au briefing.
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident physique ainsi qu'en cas de dommages matériels et vols qui pourraient survenir.

Article 11. ABANDONS, ANNULATION

Tout concurrent souhaitant abandonner veillera à prévenir l'organisateur et à rendre son dossard.
L'organisateur se garde le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de sa volonté.

BON AMUSEMENT ET RESPECTEZ LA NATURE !